

Rapport d'activité 2014





L'année 2014 marque une nouvelle étape dans l'évolution de l'EPTB Vienne. En effet, les adhésions de la Région Centre - Val de Loire et du Département de l'Indre et Loire sont désormais effectives. Ces nouvelles adhésions témoignent de la reconnaissance accordée par les collectivités du bassin de la Vienne à l'action conduite depuis 7 ans par l'établissement. Le renforcement des moyens résultant de cette organisation ouvre de nouvelles perspectives et permettra ainsi d'amplifier notre activité sur les bassins de la Creuse et de la Vienne Tourangelle. L'organisation de la gouvernance de l'eau pouvant, le cas échéant, susciter la mise en place d'un ou de plusieurs SAGE et l'appui à la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur ces bassins constitueront les axes d'intervention privilégiés.

Un autre temps fort de l'année 2014 concerne l'engagement de la « stratégie étangs » initiée par l'établissement. Sur un territoire comptant environ 19 000 étangs, soit une densité deux fois supérieure à la moyenne nationale, l'ambition de cette stratégie est de fédérer les parties prenantes autour d'un projet visant une meilleure conciliation des plans d'eau avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Innovante, elle consiste en lien avec les syndicats de rivières, à apporter un appui aux propriétaires pour l'aménagement et la gestion de leur étang. Les structures gestionnaires des cours d'eau volontaires pour s'engager sur la thématique des étangs, pourront ainsi bénéficier de différents services (formations, assistances technique et juridique...) pour conforter leurs interventions.

L'EPTB Vienne s'investit également dans l'accompagnement des gestionnaires face aux perspectives d'évolution dans les domaines de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Aussi, dans le cadre de la réforme territoriale et notamment de la mise en place de la compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), des réunions d'information ont été organisées au second semestre. De plus, une veille et une analyse des projets de lois et de décrets permet d'informer en continu les acteurs du territoire.

Enfin, 2014 marque l'aboutissement de l'observatoire de l'eau du bassin de la Vienne. Cet outil permet depuis le site de l'EPTB (www.eptb-vienne.fr) d'accéder à une cinquantaine d'indicateurs sur l'état de la ressource en eau, les usages, les actions réalisées... Dynamique et facile d'utilisation, il permet ainsi à chacun d'enrichir sa connaissance sur l'eau à l'échelle du bassin de la Vienne.

Au delà de ces quelques faits marquants de l'année 2014, c'est avec plaisir que je vous invite à compléter votre information à la lecture de ce rapport d'activité.

Le Président de l'Établissement Public
Territorial du Bassin de la Vienne

Jean-Bernard DAMIENS



Sommaire

Présentation de l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne p6

L'EPTB Vienne	p6
Le bassin de la Vienne	p7
Ses élus	p8
Son équipe	p8
Ses missions	p9
Ses nouveaux locaux	p9

Bilan financierp10

Budget 2014.....	p11
------------------	-----

Les principales actions.....p12

Approche territoriale.....	p12
Des actions thématiques	p19
Communication et sensibilisation.....	p22
Participation à des groupes de travail	p25

Présentation de l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne



L'EPTB Vienne

L'eau est au cœur d'innombrables usages ou activités qui concernent tous les citoyens. La satisfaction de l'ensemble des besoins, tout en assurant la préservation de la ressource, répond à un équilibre complexe. La prise en compte du changement climatique et l'application des Directives européennes incitent également à adopter une logique de gestion coordonnée de la ressource en eau à une échelle cohérente. Depuis 2007, l'EPTB Vienne impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant. En particulier, il assure des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007. Il a été reconnu par arrêté préfectoral « Établissement Public Territorial de Bassin » (EPTB) en 2008. Il est membre de l'association française des EPTB.



Réunion du comité syndical

Le bassin de la Vienne

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 – 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de plus de 21 000 km². Il s'étend des contreforts nord occidentaux du massif central jusqu'au val de Loire, sur les Régions Limousin, Poitou-Charentes et Centre et en particulier sur les départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire.



Ses élus

Depuis le 4 décembre 2014 deux nouvelles collectivités, la Région Centre-Val de Loire et le Département de l'Indre-et-Loire, adhèrent à l'établissement. Le Comité syndical est désormais composé de 22 élus représentant les collectivités suivantes :

- Les Régions Limousin, Poitou-Charentes et Centre-Val de Loire ;
- Les Départements de la Charente, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ;
- Les Communautés d'agglomérations du Grand Poitiers et du Pays Châtelleraudais.

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Région Limousin	Jean-Bernard DAMIENS	Jean-Marie ROUGIER
	Gérard AUDOUZE	Jean DANIEL
Région Poitou-Charentes	Guy GRATTEAU	Valérie MARMIN
	Hélène SHEMWELL	Georges STUPAR
Région Centre-Val de Loire	Annick GOMBERT	Jean DELAVERGNE
	Gilles DEGUET	Pierre-Alain ROIRON
Département de la Vienne	Alain PICHON	Jean-Claude CUBAUD
Département de la Charente	Philippe BOUTY	Gérard DESOUHANT
Département de l'Indre et Loire	Christophe BOULANGER	Michel GUIGNAudeau
Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais	Isabelle BARREAU	Laurence RABUSSIER
Communauté d'agglomération du Grand Poitiers	Laurent LUCAUD	Gérard SOL

Son équipe

En 2014, l'équipe technique de l'EPTB Vienne était composée de six agents, répartis géographiquement entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

Fonction	Nom
Directeur	Stéphane LORIOT
Chargé de missions	Cédric MALRAISON
Chargé de missions	Fabien BLAIZE
Chargée de communication / SIG	Anne-Charlotte JEAN
Géomaticienne / développeur web	Solange GUERIN
Responsable de la gestion administrative	Isabelle BOUCHOULE

Ses missions

Depuis 2007, l'EPTB Vienne impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant. En particulier, il assure des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence.



Comité de pilotage du programme Sources en action

Ainsi, l'EPTB met en œuvre des programmes d'actions thématiques (étangs, inondations, plantes invasives, zones humides...) et des actions de gestion territoriale à travers notamment les SAGE ou les contrats territoriaux.

L'EPTB Vienne assure ainsi l'animation du SAGE Vienne mis en œuvre depuis 2006 et approuvé dans sa version révisée en 2013. Dans ce cadre, l'établissement mobilise et accompagne les acteurs afin de favoriser la déclinaison des objectifs et l'impulsion d'actions.

Il porte également des études pour améliorer la connaissance.

Par ailleurs, afin de favoriser la mise en place de contrats territoriaux, l'EPTB intervient à 3 niveaux :

- Sur les territoires « orphelins » l'EPTB participe à l'émergence et à la structuration de la maîtrise d'ouvrage.
- Lors de l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes, l'établissement aide les structures porteuses de contrats en assurant un appui technique ou juridique.
- L'EPTB assure la coordination de contrats. Dans ce cas, il fédère les maîtres d'ouvrages autour d'un projet commun.

Actuellement les $\frac{3}{4}$ du bassin sont couverts par des contrats territoriaux.

De façon générale l'EPTB Vienne accompagne les structures porteuses de contrats territoriaux en proposant des services d'assistance technique et juridique. Il contribue ainsi à dynamiser la maîtrise d'ouvrage du bassin de la Vienne.



Formation des élus sur l'hydromorphologie

Ses nouveaux locaux

L'EPTB Vienne a déménagé en juin 2014 pour s'installer dans de nouveaux locaux sur le Parc d'Ester Technopole à Limoges.



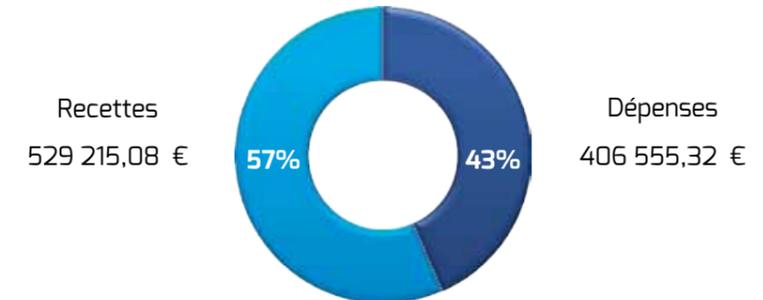
Locaux de l'EPTB Vienne



Budget 2014

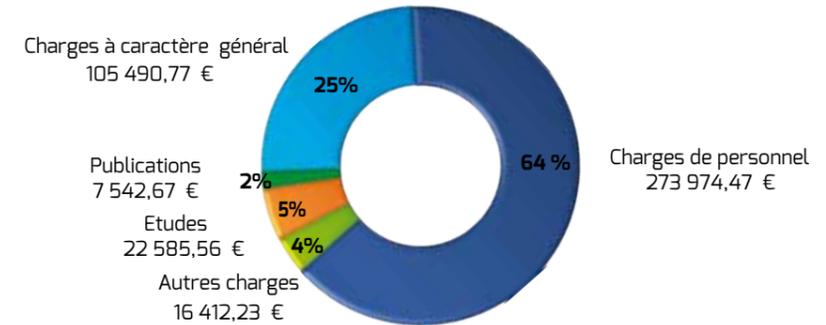
Le compte administratif 2014 affiche un résultat d'exercice excédentaire.

Compte administratif 2014



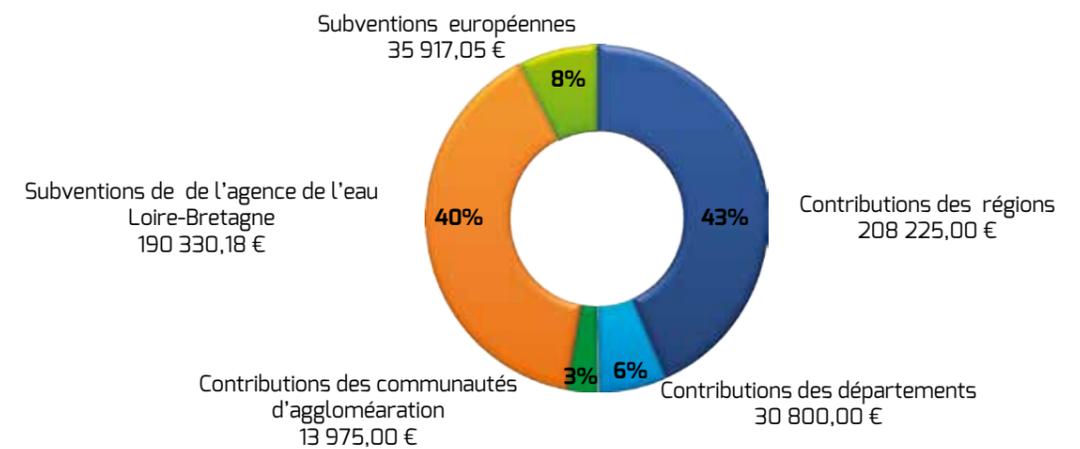
La section investissement représente, pour 2014, 9 % du budget total.

Répartitions des principaux postes de dépenses de fonctionnement



Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement du programme d'actions, des participations des collectivités adhérentes et des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Union européenne.

Répartition des recettes





Approche territoriale

La mise en oeuvre du SAGE Vienne se décline à travers l'ensemble des actions détaillées dans les parties suivantes. Toutefois, des actions spécifiques liées à la promotion et au suivi des dossiers réglementaires est décrite dans cette partie.

Le SAGE Vienne

> Rencontres avec les acteurs du bassin

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et suite à la publication du Guide d'utilisation du SAGE Vienne, l'EPTB Vienne a poursuivi les rencontres avec les catégories d'acteurs du bassin afin de présenter le SAGE, et notamment les règles et dispositions en lien avec leurs activités. En 2013/2014 les acteurs suivants ont ainsi été rencontrés : les MISEN (Missions interservices de l'eau et de la nature), les techniciens médiateurs de rivière, les représentants des producteurs d'hydroélectricité, les représentants du monde

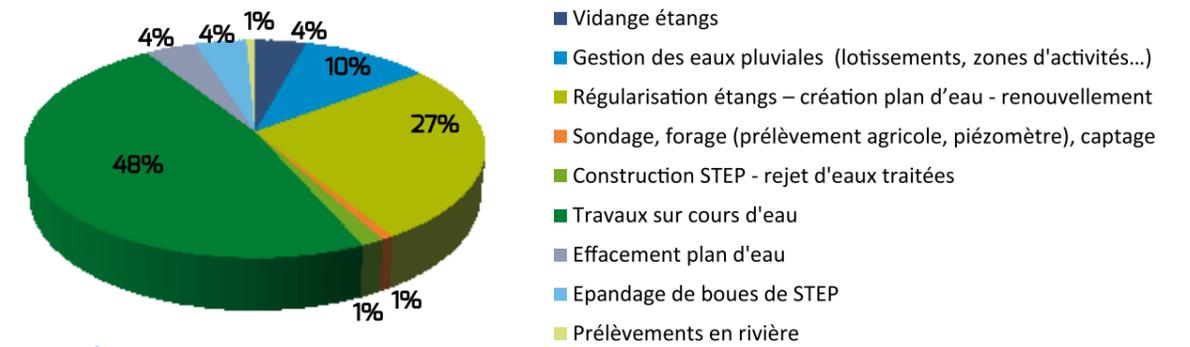
agricole : chambres d'agriculture, coopératives agricoles, CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural).



> Avis sur les dossiers

Les services de l'Etat transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau soient compatibles avec le SAGE Vienne.

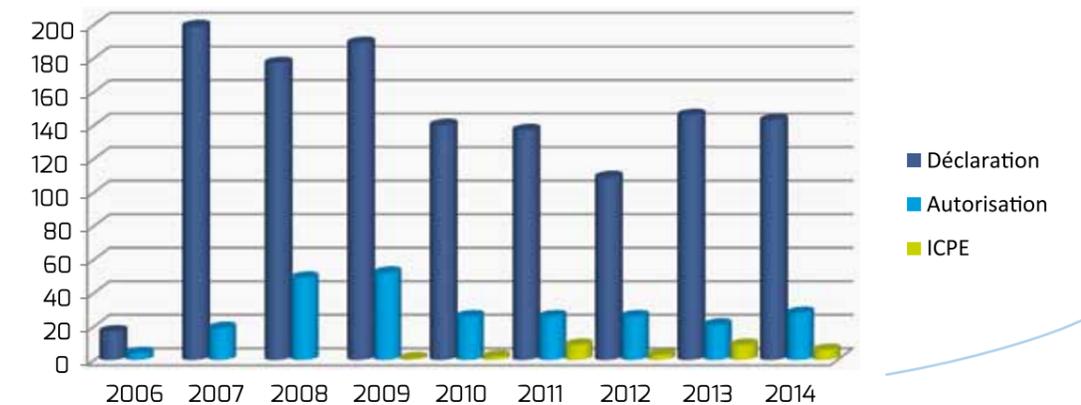
Dossiers de déclaration en 2014



Dossiers d'autorisation en 2014



Evolution du nombre de dossiers reçus depuis 2006



> Communication

Guide d'utilisation du SAGE Vienne

Le guide d'utilisation du SAGE Vienne a été diffusé à l'ensemble des partenaires et acteurs de l'eau du territoire du SAGE en début d'année 2014.

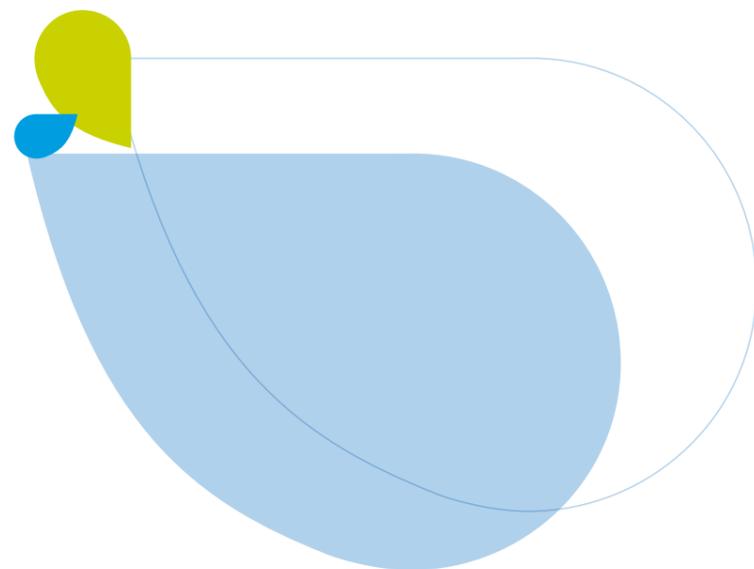
Pour rappel, ce guide est décliné en 4 parties :

- La présentation du SAGE Vienne,
- Des fiches de présentation des acteurs,
- Des fiches présentant les grandes thématiques du SAGE,
- Les modalités de suivi de la mise en œuvre du SAGE.



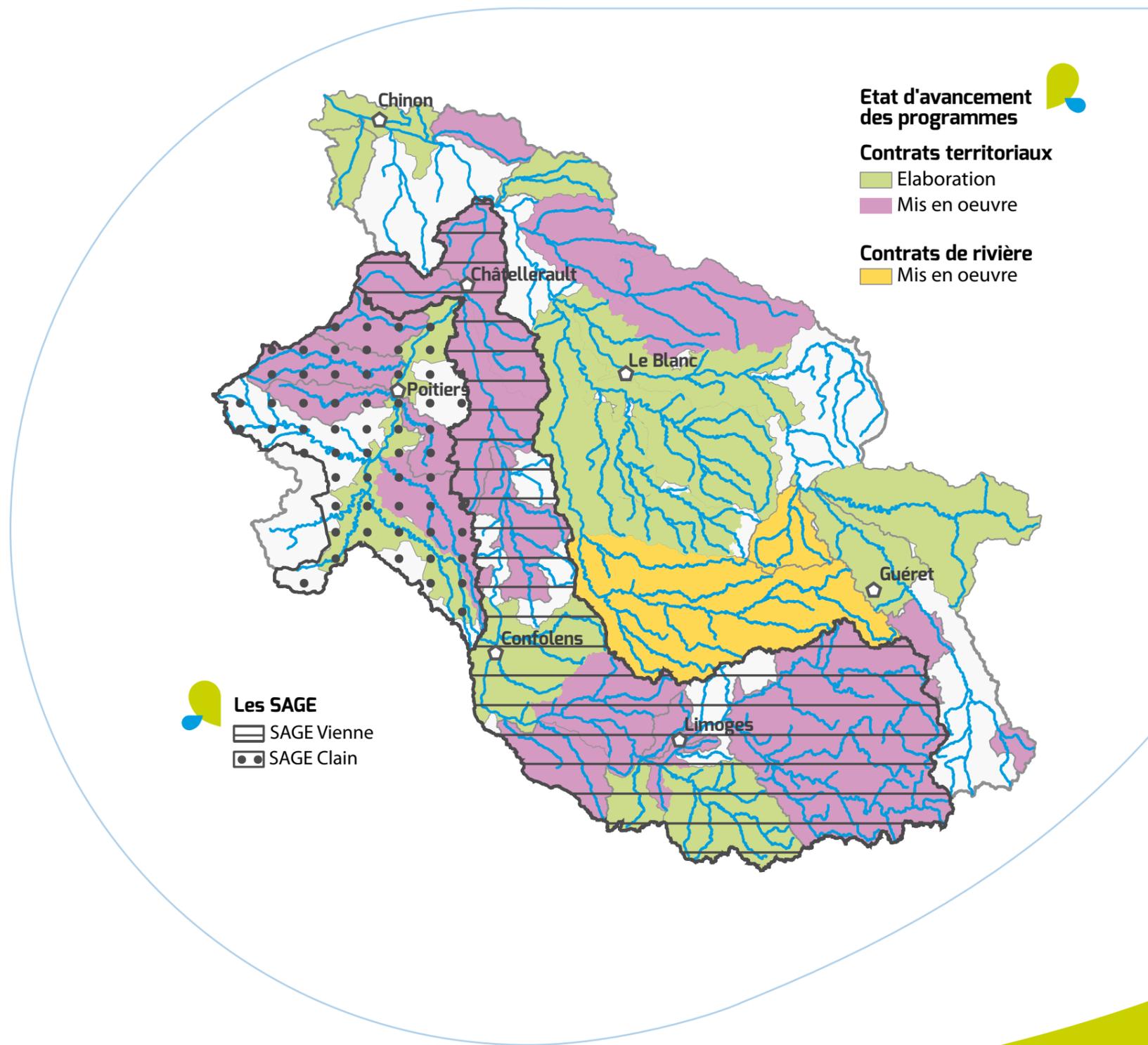
Lettre d'info

La lettre d'information annuelle du SAGE Vienne retrace les actualités du SAGE. En 2014, cette lettre s'est particulièrement intéressée à la dynamique engagée sur le territoire notamment à travers les contrats territoriaux.



Les contrats territoriaux

L'EPTB Vienne participe aux comités de pilotage de la majorité des contrats territoriaux du bassin. Cette participation peut se caractériser par l'apport d'expertise ou encore de conseils sur le montage des contrats. Pour un certain nombre d'autres contrats il peut intervenir en tant que coordonnateur ou apporter un appui sur une thématique plus spécifique.



Les contributions de l'EPTB Vienne les plus significatives ont concernés les contrats territoriaux suivants :

> Programme Sources en action

L'EPTB Vienne coordonne avec le PNR de Mille-vaches en Limousin le programme « Sources en action » qui mobilise 17 maîtres d'ouvrage. Il assure dans ce cadre l'animation et le suivi du contrat et apporte des conseils aux maîtres d'ouvrages afin de faciliter la mise en œuvre et la programmation de leurs actions.

Plusieurs événements ont été organisés dans le cadre du contrat territorial Vienne amont :

- Comité de pilotage le 31 janvier à Viam ;
- Journée d'échange avec les élus et les techniciens organisée avec le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV), le 26 juin ;
- Journée technique le 26 septembre en partenariat avec le SABV à destination des techniciens en complément de la journée du 26 juin ;
- Comité technique le 13 novembre à Limoges.



Travaux sur cours d'eau ©PNR ML

Des actions de communication ont également été réalisées :

- Le recueil des réalisations 2013 ;
- La lettre d'information n°3 ;
- Une vidéo de 15 min de promotion du contrat qui présente les différents enjeux du territoire et met en avant les nombreuses actions portées par les maîtres d'ouvrage.



Extrait de la vidéo de présentation du programme Sources en action

Ces documents sont consultables sur le site du programme : www.sourcesenaction.fr

L'année 2014 a aussi été consacrée à la préparation de l'organisation de la démarche d'élaboration d'un nouveau contrat.

Enfin, le contrat territorial Vienne amont a également été valorisé auprès d'autres territoires lors de colloques ou autres manifestations.

> Information sur la nouvelle compétence GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) adoptée le 27 janvier 2014, introduit une nouvelle compétence affectée aux communes : la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Afin de répondre aux différentes interrogations suscitées par cette réorganisation tant sur les modalités de mise en œuvre de la compétence que sur les évolutions par rapport à l'organisation actuelle, l'EPTB Vienne informe et accompagne les acteurs du bassin.

Le 17 octobre 2014, lors d'une réunion organisée avec le concours de l'Etat (DREAL de bassin), il a réuni une soixantaine de représentants de collectivités, de services de l'Etat et d'associations afin de les informer et d'échanger sur la nouvelle compétence GEMAPI.

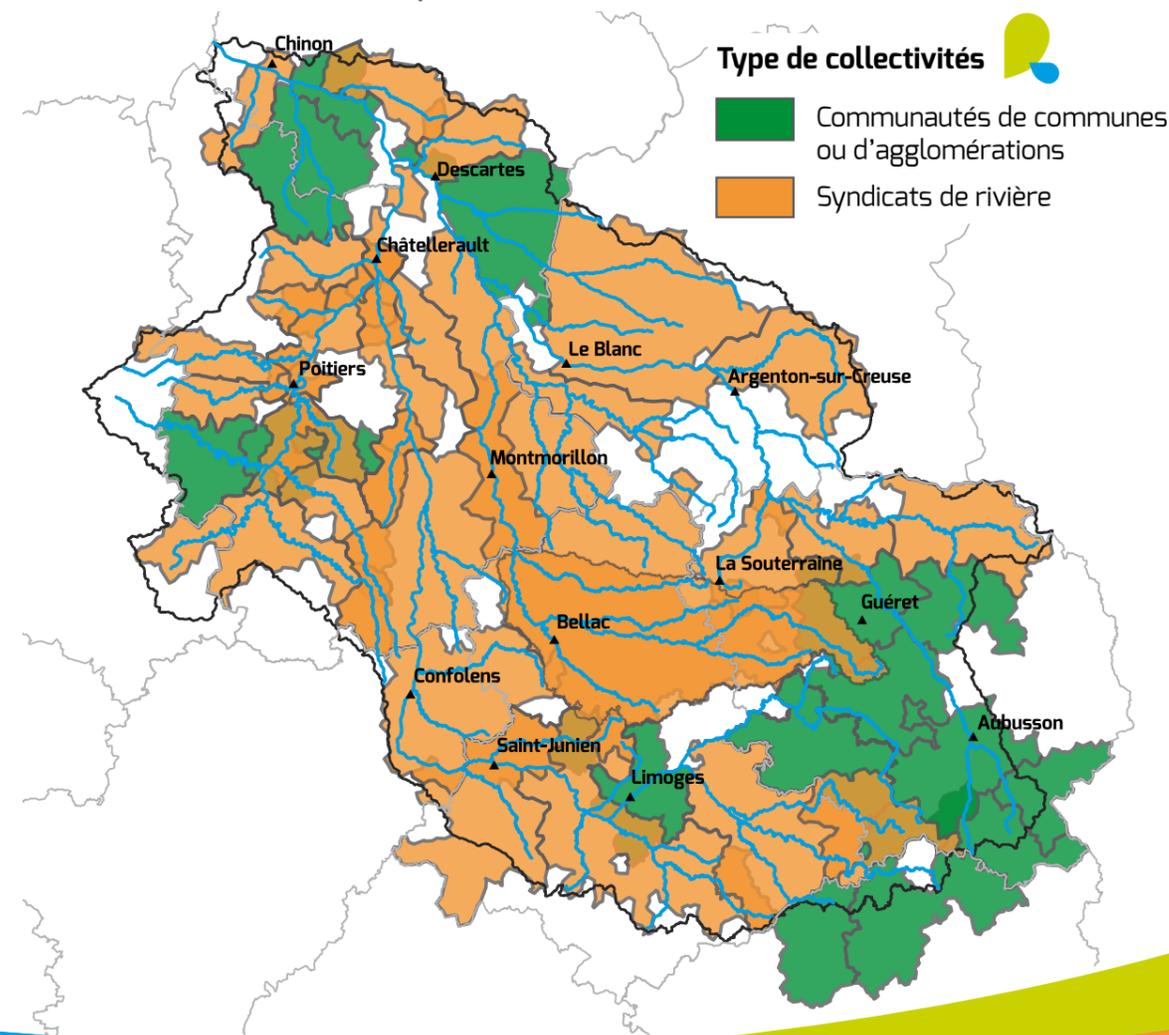
Suite à cette réunion, l'EPTB accompagne les collectivités volontaires en les informant ou en leur apportant des conseils.

L'établissement a également participé à une table ronde dédiée à ce sujet lors du forum des techniciens de rivière organisé à Lathus (86) les 13 et 14 novembre.



Réunion sur la Gemapi du 17 octobre

Structures à compétence rivière sur le bassin de la Vienne



> Contrat territorial Goire/Issoire

Avec l'appui de l'EPTB Vienne, assuré auprès des élus du territoire concerné, le syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente, a vu le jour le 1^{er} janvier 2014.

L'EPTB a poursuivi son accompagnement en exerçant un rôle d'appui à la mise en ordre de marche dans l'attente du recrutement d'un technicien de rivière. Il a ainsi effectué l'intérim pour assurer le fonctionnement de la structure. La mission a consisté en particulier à élaborer le budget, à préparer les premiers comités syndicaux, à assurer la gestion comptable et à participer au recrutement du technicien médiateur de rivière qui a pris ses fonctions en juillet.

Au cours du second semestre, l'accompagnement de l'EPTB Vienne a concerné plus spécifiquement la préparation de l'élaboration du contrat territorial et la définition de la politique d'intervention.



La Vienne à Ansac-sur-Vienne

> Les SCOT

Les Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sont des dispositifs majeurs de l'aménagement du territoire. Afin de contribuer à la bonne prise en compte de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'EPTB a apporté sa collaboration dans l'élaboration du SCOT du seuil du Poitou et du SCOT de l'agglomération de Limoges.

> Assistance et conseil aux porteurs de projets

Tout au long de l'année, l'EPTB Vienne accompagne les différents porteurs de projets dans des domaines variés (juridique, technique, communication...). L'assistance et les conseils prodigués ont pour but de faciliter la mise en œuvre par les maîtres d'ouvrage des actions en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En 2014, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Anglin, le Syndicat Mixte du Contrat de Rivière Gartempe et le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais ont notamment bénéficié de cette assistance.

Des actions thématiques

Dispositif de gestion des plantes invasives

L'année 2014 a été en partie consacrée à l'évaluation du dispositif mis en place depuis 2010.

En effet, mis en œuvre depuis 4 ans, le dispositif a été confronté à certaines évolutions telles que :

- La fin du programme Loire-Nature III et la préparation du 4^{ème} programme ;
- Une évolution des structures impliquées ;
- La nécessité d'évaluer l'atteinte des objectifs afin de les réorienter si besoin.

Cette évaluation s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Analyse quantitative des actions mises en place ;
- Recueil des avis des partenaires par questionnaire ;
- Analyse qualitative avec mise en relation des points précédents ;
- Proposition de scénarios.



Arrachage manuel de Jussies

Par ailleurs, les missions courantes du dispositif se sont poursuivies :

- Expertise : apport de conseils à des propriétaires d'étangs, collectivités, particuliers ;
- Collecte et analyse des données : relance des opérateurs de terrain pour la transmission des données aux opérateurs régionaux, récupération des données, création d'une carte de localisation des principales espèces présentes sur le bassin et des travaux réalisés ;
- Animation : information des partenaires sur l'actualité liée aux plantes invasives (nouvelles espèces à surveiller, projets réglementaires, colloques...).

Stratégie étangs

Lors du colloque intitulé « Vers une gestion des étangs du bassin de la Vienne pour atteindre le bon état écologique des eaux » organisé en 2012 à l'initiative de l'EPTB Vienne, plusieurs pistes d'amélioration recherchant une conciliation entre la présence des étangs et la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ont pu être dégagées.

Sur la base de ces réflexions, l'EPTB Vienne a défini une stratégie d'intervention fondée sur l'accompagnement des collectivités volontaires pour informer et conseiller les propriétaires d'étangs notamment dans le cadre des contrats territoriaux. Cette démarche a également l'ambition d'associer l'ensemble des acteurs publics, associatifs et socio-économiques concernés par le sujet.

Cette stratégie a été présentée aux acteurs du territoire en mai 2014.



Présentation de la stratégie étangs

Cette présentation officielle a été complétée par une réunion technique, destinée aux techniciens et opérateurs de terrain des collectivités du bassin, dans l'objectif d'aborder précisément la déclinaison technique et opérationnelle de la stratégie.

En effet, en 2014, les priorités de ce projet consistaient à apporter aux acteurs techniques les connaissances sur les aménagements et la gestion des étangs. Ainsi, l'établissement a organisé deux formations de deux jours à destination des personnels des collectivités (technicien de rivière, chargé de missions) qui ont réuni 35 participants :

- Les 13 et 14 octobre à Limoges en partenariat avec le CNFPT ;
- Les 8 et 9 décembre, à Lathus.

L'objectif de ces formations était d'apporter des connaissances sur la réglementation liée aux étangs et leur gestion afin que les opérateurs de terrains soient à même d'apporter des conseils aux propriétaires.



Formation sur la gestion des étangs

Stratégie inondation

Dans le cadre de l'application de la « Directive inondation » de 2007, l'EPTB Vienne anime la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du secteur de Châtellerauld avec le concours de l'Etat.

La définition de cette stratégie bénéficie d'une large concertation avec les différents acteurs locaux. En effet, l'objectif de la SLGRI est de définir collectivement, à l'échelle d'un territoire pertinent exposé à des enjeux forts, un projet visant à limiter l'impact des crues sur les personnes et les biens et à favoriser la reprise rapide de l'activité après les crues.

Ainsi, en 2014, un diagnostic territorial a été réalisé afin d'envisager des mesures adaptées pour réduire efficacement les conséquences des inondations et un comité de pilotage, qui associe toutes les parties prenantes, a été réuni en novembre 2014 à Châtellerauld.



La Vienne à Châtellerauld

Etude sur la continuité écologique de la Vienne

L'EPTB Vienne a initié une étude qui consiste à proposer des scénarios d'aménagement sur cinq ouvrages prioritaires situés sur l'axe Vienne.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Établir un diagnostic des ouvrages et de leur situation réglementaire ;
- Proposer différents scénarios d'aménagements par ouvrage permettant la restauration de la continuité écologique ;
- Après le choix d'un scénario et l'accord des propriétaires, dimensionnement des aménagements, et proposition d'un mode d'organisation des travaux.

L'étude s'inscrit dans l'application d'une disposition du SAGE Vienne visant à favoriser la restauration de la continuité écologique. Elle permet la mise en relation entre les propriétaires d'ouvrages et les producteurs d'hydroélectricité cherchant des ouvrages à effacer en contre partie du développement de leur activité et d'une mise en conformité avec la réduction du taux d'étagement fixé dans le SAGE Vienne.

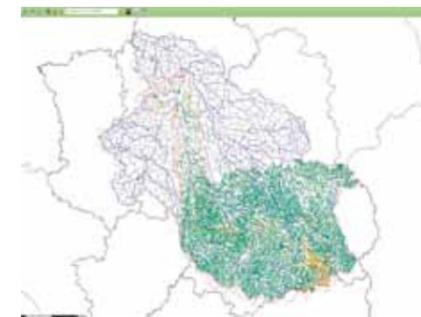


Seuil sur la Vienne

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

L'EPTB Vienne conseille et met à disposition des communes et autres collectivités, l'inventaire des zones à dominante humide et différents documents supports (guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, règlement type pour les PLU...) afin notamment de faciliter la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme.

En 2014, 8 communes ont bénéficié de ces services.



Inventaire des zones à dominante humide

Etat des lieux des usages agricoles et évaluation des perspectives de développement de filières relatives aux cultures économes en eau et en intrants

Dans le cadre d'un stage de 6 mois, Melle Jasmine Kenny a actualisé l'état des lieux de l'activité et des pratiques agricoles sur le bassin de la Vienne. Son travail a également consisté à étudier la faisabilité et les opportunités de mise en place de filières relatives aux cultures économes en eau et en intrants, et à identifier les freins, leviers et conditions nécessaires à leur développement.



Cultures

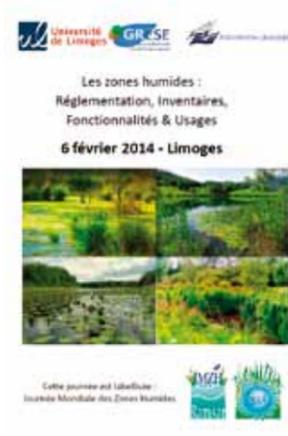
Communication et sensibilisation

Colloques et manifestations

> Colloque « Les zones humides : réglementation, inventaires, fonctionnalités et usages » le 6 février à Limoges

Le laboratoire de recherche GRESE a organisé une journée technique sur la thématique des zones humides le 6 février à Limoges, dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. Différents thèmes ont été abordés lors de ce colloque : réglementation et mesures compensatoires, inventaires et cartographie, fonctionnalités et usages, applications.

L'EPTB Vienne est intervenu dans la session « Fonctionnalités et Usages ». Il a présenté son expérience concernant l'évaluation de la fonctionnalité des zones humides et la prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire.



> L'eau, l'énergie, la pêche à Ahun (23) le 4 avril

L'Office de Tourisme Creuse Thaurion Gartempe, l'Établissement Agricole d'Ahun, et la Communauté de Communes Creuse Thaurion Gartempe, ont organisé, dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, la 5^{ème} journée départementale de l'eau. Le thème était « Eau, énergie, pêche ».

L'EPTB Vienne a présenté son intervention dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et a tenu un stand où il renseignait le public sur ses thématiques d'intervention et les actions entreprises sur le bassin.



Intervention lors de la journée de l'eau à Ahun

> Gestion des sédiments et continuités dans les cours d'eau avec barrage le 1^{er} octobre à Limoges

La chaire d'excellence Grandes Retenues et Qualité des Eaux a organisé sa première journée technique et scientifique qui traitait des thèmes de la continuité et de la gestion sédimentaire dans les cours d'eau avec barrages.

L'EPTB Vienne a partagé son expérience sur cette thématique en intervenant lors d'une des tables rondes de la journée.

> Rencontres migrateurs Loire les 5 et 6 novembre à Poitiers

L'Association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI), en partenariat avec l'EPTB Vienne, ont organisé les Rencontres migrateurs 2014, intitulées « le salon de l'habitat des poissons migrateurs ».

Les quatre sessions de ces deux journées ont permis d'échanger sur la définition et la situation des habitats écologiques des poissons migrateurs, tout au long de leur cycle de vie.

L'EPTB Vienne a notamment présenté les résultats de l'étude sur l'évaluation des potentiels d'accueil de la Vienne.

Publications

> Newsletter

Une newsletter est diffusée chaque trimestre par mail aux partenaires, afin de les informer de l'avancement des dossiers en cours.

> Site internet

Le site internet de l'EPTB Vienne, présente les thématiques d'intervention de l'établissement, les programmes d'action mis en œuvre sur le territoire, ainsi que les actualités du bassin de la Vienne. Ce site propose également un Espace Pro destiné aux élus du Comité syndical, aux membres de la CLE et aux partenaires de l'établissement afin qu'ils puissent accéder aux éléments techniques concernant la gestion de l'eau du bassin.

www.eptb-vienne.fr



> Relations presse

Plusieurs événements organisés par l'EPTB Vienne présentés précédemment ont été couverts par les médias :

- Les actions de l'EPTB en faveur des zones humides
- La présentation de la stratégie étangs



Reportage de France 3 sur la stratégie étangs

Observatoire de l'eau du bassin de la Vienne

L'EPTB Vienne, effectue annuellement la mise à jour des données sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin de la Vienne. Ainsi, depuis 2006, il éditait le tableau de bord du SAGE Vienne et depuis 2010 celui du bassin de la Vienne. Ces documents de synthèse des données sur les ressources en eau et les milieux du bassin étaient volumineux et à destination d'un public averti.

En 2014, l'EPTB Vienne a ainsi souhaité augmenter l'accessibilité à ces données et rendre plus facile et attractive la consultation de ces informations. Il a donc réalisé un outil web accessible depuis son site internet.

Cet observatoire de l'eau du bassin de la Vienne est ainsi composé de 50 indicateurs utiles à la compréhension du fonctionnement des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne : état qualitatif et quantitatif des milieux et des rivières, les activités humaines, les programmes d'actions... Chaque indicateur est composé d'une carte dynamique permettant de zoomer à l'échelle communale, de commentaires, et le cas échéant de graphiques explicatifs.

Cet observatoire s'adresse à tout public intéressé par la connaissance de la ressource en eau ; mais plus spécifiquement aux aménageurs et porteurs de projets.



Participation à des groupes de travail

Au niveau du bassin et du district Loire-Bretagne

L'EPTB Vienne participe à différents groupes de travail mis en place sur l'ensemble du bassin tels que les comités des usagers de l'eau, sécheresse, étangs, la commission inondation du Plan Loire, le Schéma départemental de l'eau de la Vienne...

Ces participations s'accompagnent d'examen des documents produits, de la production d'avis ou encore de la présentation de projets.

> Groupe de travail Loire-Bretagne Plantes exotiques envahissantes

L'établissement siège également au sein du « Groupe de travail Loire-Bretagne plantes exotiques envahissantes » animé par la fédération des conservatoires d'espaces naturels. L'objectif de ce groupe est d'apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux interrogations des acteurs de terrain et d'élaborer une stratégie de lutte cohérente. Ce groupe se réunit deux fois par an.

En 2014, le groupe de travail a conçu deux affiches afin de sensibiliser le public à la thématique des espèces exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire. Le groupe de travail a également engagé une réflexion sur la définition d'un protocole d'alerte ainsi que sur les moyens pour synthétiser les données à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

La rédaction du programme d'actions associé à la stratégie a également débuté en 2014.

Au niveau national

> AFEPTB

L'établissement est membre de l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) qui a pour principales missions d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB ou encore de représenter les EPTB aux niveaux national et européen. L'EPTB Vienne participe régulièrement aux travaux à portée stratégique conduits par l'association.

En 2014, les EPTB ont principalement travaillé sur la réforme territoriale, notamment en procédant à l'examen des projets de loi et en proposant des amendements.

Conception - Réalisation : EPTB Vienne
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole

87068 Limoges Cedex

Tel : 05 55 06 39 42

 www.eptb-vienne.fr



Crédits des illustrations :
EPTB Vienne sauf mention particulière

Impression :
380 exemplaires
Lavauzelle graphic

Mai 2015

Partenaires :



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT





Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
18, rue Soyouz - Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr